

région. Vingt-deux États ont donc voté la prohibition, en quelques années. Vingt-quatre États ont voté ce qu'on appelle, là-bas, la *local option*, laquelle n'est souvent qu'un pas vers la prohibition. Il ne reste donc que deux États, la Pensylvanie et le Nevada, qui soient aujourd'hui sous le régime de la buvette libre.

On peut voir, tout de suite, qu'il existe beaucoup d' " extrémistes ", comme dit *le Soleil*, en dehors de la province de Québec.

Un fait nous paraît à noter : aux États-Unis comme ailleurs, les amis de la cause prohibitionniste se recrutent surtout à la campagne, c'est-à-dire là où la vie morale est plus saine et où le vice a le moins d'intérêts à défendre.

Devant cette vague puissante de la prohibition, qui vient de balayer près de la moitié des États de l'Union américaine, les amis des intérêts alcooliques ne sont pas restés inactifs, comme on peut bien le penser.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la revue de la presse dévouée à ces intérêts que fait le *Literary Digest* du 16 décembre dernier. Le *Mida's Criterion*, de Chicago, par exemple, l'organe principal des distillateurs américains, jette un cri d'alarme à ses partisans : il les supplie de réunir tout ce qu'ils comptent de forces pour combattre " comme un seul homme ", s'ils ne veulent pas, dit-il, voir périr leur commerce " dans le grand désert américain de la prohibition ".

Il est à remarquer que les forcés alcooliques, aux États-Unis, un peu comme ailleurs, du reste, se divisent en deux groupes : certains partisans de l'alcool font une guerre à mort à toutes les propositions des prohibitionnistes ; les autres, plus rusés, et sentant que le mouvement en faveur de la prohibition se généralise partout d'une façon irrésistible, croient sauver plus efficacement les intérêts de l'alcool en opposant aux réclamations des prohibitionnistes des demi-mesures, susceptibles de diviser et d'affaiblir les amis de la cause prohibitionniste. Et ils trouvent, au pays de l'oncle Sam, des législateurs complaisants, qui s'empressent d'inscrire dans les lois ces mesures, dont l'effet le plus certain est de bloquer la route à tous les projets prohibitionnistes.